

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 11 mai 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 9, 10 et 11 mai 2017**

**2017 DJS 173** Demande de subvention au CNDS au titre de la mise en accessibilité PMR de trois équipements et pour l'achat de chaises de mise à l'eau pour les piscines parisiennes.

**MM. Bernard JOMIER et Jean-François MARTINS, rapporteurs**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1, L.2122-21 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 avril 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de solliciter une subvention auprès du Conseil National pour le développement du Sport au titre de la répartition des subventions de la part équipement CNDS pour les travaux de modernisation de la piscine Émile Anthoine (15e), travaux de restructuration des vestiaires et locaux PMR du gymnase Ronsard (18e), les travaux d'accessibilité du gymnase Bretonneau (20e) et achats de chaises de mise à l'eau pour les piscines parisiennes ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement en date du 24 avril 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 2e arrondissement en date du 27 avril 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement en date du 25 avril 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement en date du 24 avril 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement en date du 25 avril 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement en date du 25 avril 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement en date du 2 mai 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement en date du 24 avril 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 27 avril 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 25 avril 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 2 mai 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 25 avril 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 25 avril 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 27 avril 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du 25 avril 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 25 avril 2017 ;  
Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 26 avril 2017 ;  
Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 25 avril 2017 ;  
Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 27 avril 2017 ;

Sur le rapport présenté par Messieurs Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission, et Jean-François MARTINS, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à solliciter une subvention auprès du Conseil National pour le développement du Sport pour les travaux de modernisation de la piscine Émile Anthoine (15e) travaux de restructuration des vestiaires et locaux PMR du gymnase Ronsard (18e), les travaux d'accessibilité du gymnase Bretonneau (20e) et achats de chaises de mise à l'eau pour les piscines parisiennes.

Article 2 : La recette correspondante à la subvention sera inscrite sur les crédits du budget d'investissement de la Ville de Paris sur la mission 88000-99, nature 2313, rubrique 412 et rubrique 413.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**